FFM — FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	58
Moto-Club	GREZAC Moto Club
N° d'affiliation	C0408
Date	29/09/2018
Lieu	GREZAC
Organisateur technique	RAGONNAUD Daniel
E-mail	ragonnaud.daniel@orange.fr
Téléphone	0630501886

CDF ENDURANCE TT QUAD

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BARRAUD Francis	Licence : 003006
Délégué FFM (Président du Jury)	POMMIER Thierry	Licence : 037500
Membre du Jury	DAVID Patrick	Licence : 007926
Membre du Jury	CHANBAUD Alain	Licence : 006238
Commissaire technique responsable	MARTIN Jean Michel	Licence : 016659
Responsable du chronométrage	SEGOUIN Eliane	Licence : 022141
Responsable parc coureur	MAISON Jean Philippe	Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

Championnat de France d'Endurance TT quad

Age	A partir de 15 ans : de 250cc à 550cc 2T et 4T A partir de 18 ans : toutes cylindrées
Licences	NCO / Inter / LUE / LJA (hors classement)
Cylindrée	250cc à 750cc mono ou bicylindre
Plaques	Fond vert, numéro blanc
Formule	Solo : 1 pilote / 1 quad

Trophée de France d'Endurance TT quad

Age	A partir de 15 ans : de 250cc à 550cc 2T et 4T A partir de 18 ans : toutes cylindrées
Licences	NCO / Inter / LUE / LJA (hors classement)
Cylindrée	250cc à 750cc mono ou bicylindre
Plaques	Fond vert, numéro blanc
Formule	Duo : 2 pilotes / 1 ou 2 quad(s)

Primes d'arrivée par manche :

Place	Solo	Place	Duo
1er	250 €	1er	125 €
2ème	150 €	2ème	75 €
3ème	100 €	3ème	50 €
4ème	60 €	4ème	30 €
5ème	40 €	5ème	20 €

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine FFM

EPREUVE FFM N° 58

VISA LMPC N° 26.18

ST-LEGER de la MARTINIERE 28.05.18

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Docteur MOREAU TURCKEM Camille**

Nombre de secouristes **6**

Hôpital le plus proche ..... **SAINTES**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **30**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Les Alluchons**

Adresse ..... **17120 GREZAC**

Capacité Quad : **255**
(30 pilotes par kilomètre maximum)

Caractéristiques :

Longueur du circuit **8km500**

Largeur minimum de la piste ..... **5 métres**

Largeur de la grille ..... **25 métres**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **250 métres**

Nombre d'OCP* **20**

**Officiels Commissaires de Piste*

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine FFM

- 35 -

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 22/03/2018	Date : 28/05/2018	Date : 23/07/2018
		Numéro : 18/0773
MOTO CLUB 17120 GRÉZAC	LMNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX E-mail : ligue-motocycliste-reg-poitou-charentes@orange.fr Le 28/05/2018 15:46 DEGRAEUWE	FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

EPREUVE FFM N° 58
VISA LMPC N° 26.18
T-LeCER de la MARTINIERE 28.05.18

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 58
Moto-Club —— GREZAC Moto Club
N° d'affiliation —— C0408
Date —— 29/09/2018
Lieu —— GREZAC
Organisateur technique - RAGONNAUD Daniel
E-mail —— ragonnaud.daniel@orange.fr
Téléphone —— 0630501886

CDF QUAD ESPOIRS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BARRAUD Francis	Licence : 003006
Délégué FFM (Président du Jury)	POMMIER Thierry	Licence : 037500
Membre du Jury	DAVID Patrick	Licence : 007926
Membre du Jury	CHANBAUD Alain	Licence : 006 238
Commissaire technique responsable	MARTIN Jean Michel	Licence : 016659
Responsable du chronométrage	SEGOUIN Eliane	Licence : 022141
Responsable parc coureur	MAISON Jean Philippe	Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

Benjamin

Age —— 9 à 11 ans
Licences —— NJ / NCO / Inter Jeune / LUE
Cylindrée —— 65cc 2T / 85cc 2T / 90cc 4T / 150cc 4T
Plaques —— Fond vert, numéro blanc, mâte

Cadet

Age —— 13 à 16 ans
Licences —— NJ / NCO / Inter Jeune / LUE
Cylindrée —— 125cc 2T / 250cc 4T
Plaques —— Fond vert, numéro blanc, mâte

Minime

Age —— 12 à 13 ans
Licences —— NJ / NCO / Inter Jeune / LUE
Cylindrée —— 85cc 2T / 90cc 4T / 150cc 4T
(moteur à vitesse et refroidissement liquide)
Plaques —— Fond vert, numéro blanc, mâte

** La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 17 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2002).*

EPREUVE FFM N° 58
VISA LMPC N° 26 18
ST-LEGER de la MARTINIERE 28.05.18

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine FFM

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Docteur MOREAU TURCKEM Camille**

Nombre de secouristes **6**

Hôpital le plus proche ..... **SAINTES**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **30**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Les Alluchons**

Adresse ..... **17120 GREZAC**

Capacité Quad :

Pendant les essais : **30**

En manche : **30**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **3km500**

Largeur minimum de la piste ..... **5 mètres**

Largeur de la grille ..... **25 mètres**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **250 mètres**

Nombre d'OCP* **20**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **22/03/2018**

MOTO CLUB
17120 GRÉZAC

Visa de la Ligue

Date : 28/05/2018

LMNA
Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine
Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX
E-mail : ligue-motocycliste-nna-poitou-charentes@orange.fr
Le 28/05/2018 15:46
DEGRACUWE

Visa de la FFM

Date : 23/07/2018
Numéro : 18/0773

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

EPREUVE FFM N° 58
VISA LMPC N° 26.18
J-LEGER de la MARTINIERE 28.05.18

Horaires Endurance Tout Terrain GREZAC 2018

Vendredi 28 septembre :

18h-20h Contrôles administratifs et techniques (quads et pit bike)

Samedi 29 septembre :

7h-9h30 Contrôles administratifs et techniques (quads et pit bike)
9h30 Mise en place du service de sécurité
10h-10h20 Essais libres + essais chronos Quads Espoirs
10h30 Tour de reconnaissance Pit Bike
10h50-12h50 Course Pit Bike
13h10-13h30 1er Manche Quads Espoirs
13h45 Tour de reconnaissance Quads (Chpt de France)
14h30-17h Course Quads (Chpt de France)
(remise des prix Pit Bike pendant la manche Quads)
17h20-17h40 2ème Manche Quads Espoirs

Remise des prix à partir de 18h

Contrôles administratifs et techniques motos de 16h à 19h

Dimanche 30 septembre :

7h-8h30 Contrôles administratifs et techniques
8h30 Mise en place du service de sécurité
9h-10h Séance d'essais
11h Départ
17h Arrivée (14h pour les solos et 85cc)

Remise des prix à partir de 18h

EPREUVE FFM N° 58
VISA LMPC N° 26.18
ST-LEGER de la MARTINIERE 28.05.18

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine
FFM